



Prévention et Gestion des déchets

OBJET : Construction de la nouvelle déchetterie intercommunale à Châteaubriant

EXPOSE

Par délibération du 23 juillet 2020, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé d'engager une modernisation de son réseau de déchetteries reposant sur trois grands principes :

- Réorganiser le réseau sur 3 sites : Châteaubriant, Lusanger et Petit-Auverné ;
- Harmoniser le niveau de service pour améliorer la valorisation des déchets ;
- Généraliser le contrôle d'accès pour réguler la fréquentation.

Le site actuel à Châteaubriant de 9 189 m² ne permettant pas une extension nécessaire pour conforter un fonctionnement optimisé de la déchetterie, il a été décidé une nouvelle implantation sur la zone d'activités économiques du Val Fleury sur une parcelle de 12 603 m² dont la communauté de communes est propriétaire (parcelle cadastrale n°738).

Cette implantation a l'avantage de garantir une facilité d'accès pour les usagers de Châteaubriant et de tout le nord-ouest et nord-est de la communauté de communes dont ceux de Rougé et Soudan, la parcelle étant à moins de 50 mètres de la limite territoriale de ces deux communes.

Le programme de cette nouvelle déchetterie est conçu pour garantir aux usagers, à partir d'une seule entrée contrôlée par badge avec barrière, une fluidité de la circulation entre :

- la plateforme haute destinée au dépôt dans 10 bennes de tout-venant (2 bennes), les métaux (1), des cartons (2), des éco-mobiliers (2), des déchets d'équipement électriques et électroniques (1), du bois (1), du verre (1) avec un emplacement disponible pour de nouvelles filières.
- la plateforme basse destinée au dépôt des déchets verts (528 m²), des gravats (168 m²) et de nouvelles filières (190 m²).

Le bâtiment construit sur la plateforme haute accueillera le bureau des agents et les locaux destinés à la réception des déchets spéciaux et au réemploi (partenariat Emmaüs). Une attention sera portée sur la production d'énergies renouvelables avec un chauffe-eau solaire et une couverture de la toiture en panneaux photovoltaïques.

Ce bâtiment sera entouré d'un socle béton offrant la possibilité de développer de nouvelles filières de réemploi et de recyclage. Un auvent à proximité de la plateforme basse pourra accueillir des animations de préventions.

Une maîtrise d'œuvre a été choisie avec un taux de rémunération de 3,81% pour réaliser l'avant-projet et le projet.

Le coût des travaux et frais annexes au stade du projet est estimé par ses soins à 2,3 M€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux et frais annexes hors maîtrise d'œuvre est le suivant :

Dépenses d'investissement HT		Recettes	
Travaux	2 200 000 €	Europe (FEDER)	700 000 €
Frais annexes	100 000 €	Etat (DSIL-DETR)	700 000 €
		Région Pays de la Loire	200 000 €
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	700 000 €
Total	2 300 000 €	Total	2 300 000 €

Le montant plafond de la délégation accordée à M. le Président pour la signature des marchés de travaux est fixé à 500 000 € HT.

Dans ce contexte, il est proposé de lui donner l'autorisation de signer le marché relatif à la construction de la nouvelle déchetterie intercommunale à Châteaubriant suite à la mise en concurrence.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Prévention et Gestion des déchets » réunie le 17 novembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver le programme de la construction de la nouvelle déchetterie intercommunale à Châteaubriant ;
- 2) de solliciter l'aide de l'Union européenne à hauteur de 700 000 € dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2023-2027 ;
- 3) de solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 700 000 € dans le cadre de l'appel à projets DSIL/DETR 2023 ;
- 4) de solliciter l'aide de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 200 000 € dans le cadre du nouveau contrat de territoire 2023-2026 ;
- 5) de déléguer au bureau communautaire le soin de procéder à tout ajustement du plan de financement si nécessaire ;

- 6) d'autoriser M. le Président à signer les marchés publics correspondants au terme de la mise en concurrence ;
- 7) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 15 décembre 2022

La secrétaire de séance

Le Président

Lucie PAUL

Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022

Conseil Communautaire du 15



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PISON LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT